

De : [Christophe Lapsin](#)
A : ["André Eloi"](#); [COURRIER](#); [Florence Frangeul](#); [Francois CASSIGNOL](#); [Jacques Poulet](#); [Julia de Castro](#); [Marie-Agnès Flacou](#); [Valerie Juhel](#)
Objet : Veille réglementaire environnement semaines 2 et 3
Date : vendredi 29 janvier 2016 18:36:41
Pièces jointes : [Actualité réglementaire Celene.xlsx](#)
[info semaine IS1604-taux TGAP.pdf](#)
[info semaine IS1605-TEOM.doc](#)
[GBPH-SPAC3-SIFCO.pdf](#)
[160129-CPmethanisation.doc](#)

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la veille réglementaire environnementale des semaines 2 et 3 ainsi que deux notes.

En complément de la veille j'introduis cette année quelques brèves :

La TEOM étendue aux déchets assimilés aux déchets ménagers

Par la loi de finance rectificative pour 2015 (article 57), depuis le 1^{er} janvier 2016, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est étendue aux déchets assimilés aux déchets ménagers sans qu'il ne soit plus nécessaire de créer une redevance spéciales pour l'enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères.

Publication du Guide de bonnes pratiques d'hygiène-SPA C3

Le guide de bonnes pratiques d'hygiène relatif à la valorisation des sous-produits animaux C3 validé par un avis du MAPR du 3 juin 2015 est disponible auprès du SIFCO (20€). Un exemplaire papier peut être consulté auprès de Célene.

Plan méthanisation : la déception

Coop de France publie un communiqué de presse collectif (ci-joint) qui fait état de l'échec estimé du programme de développement de la méthanisation en France notamment parce que les conditions d'accès au tarif de rachat du biogaz ne sont pas de nature à permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Ministère de l'Ecologie de 1000 méthaniseurs d'ici 5 ans. Ajoutons que pour le maillon production de viande, la contrainte réglementaire européenne qui veut que l'ensemble des intrants soient pasteurisés dès lors qu'on introduit des SPA C3 dans le digesteur rend rétrograde tout projet industriel.

Validation du PEFCR « Red meat »

Dans le cadre du projet européen de calcul de l'empreinte environnementale des produits (PEF), [la deuxième version du projet de référentiel de calcul de l'empreinte environnementale de la viande rouge](#) (bœuf, porc, agneau) a été approuvée par le comité directeur du projet le 20 janvier à Bruxelles. La DG ENVI l'a approuvée sous réserve de mener une réflexion interne sur l'Unité fonctionnelle. Il faut dire que celle utilisée, le kg, a été choisie par défaut, voire a été fortement recommandée par certains acteurs publics et l'idée progresse que rapporter l'impact d'un produit alimentaire au kg ne permet pas de représenter les fonctions principales d'un produits alimentaire qui ne sert pas qu'à remplir l'estomac, mais aussi apporter de l'énergie et des nutriments. Les porteurs du projet Viande ont également été autorisés à présenter en avril prochain le résultat de l'étude menée par l'INRA qui a créé et développé une méthode d'allocation des impacts environnementaux entre les produits et les coproduits selon un principe biophysique.

Marc Mortureux nouveau DGPR

Ex-Directeur de l'ANSES, Marc Mortureux est devenu Directeur de la Direction Générale des de la Prévention et des Risques du MEDDE le 24 décembre 2015 en remplacement de Patricia Blanc nommée à la tête de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Rapport de la Cour des comptes sur Eco-emballages

Le dernier rapport de la Cour des Comptes concernant les éco-organismes en charge des emballages considère saine et efficace la gestion d'Eco-Emballages et d'Adelphe. En revanche constatant la dé-corrélation croissante entre l'augmentation des soutiens versés aux collectivités territoriales et la stagnation du taux de recyclage, elle émet 8 recommandations pour améliorer l'efficacité de la filière. Notamment elle incite fortement les collectivités locales à moderniser et à diminuer ou mutualiser les centres de tri. [Communiqué de presse d'Eco-Emballages.](#)

Bien cordialement

Christophe Lapsin

Secrétaire Général

Céleste

(CFBCT, Coop de France-Pôle animal, Culture Viande
FIA, FNEAP, FNICGV)

17, place des Vins de France

75012 PARIS

Tél : 01 43 46 86 77

Mobile : 06 30 88 96 04

Twitter : @CLapsin